

F3A1
A16\L33
OFF



CABINET DU
MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU BIEN-ETRE SOCIAL
PROVINCE DE QUÉBEC

ORIENTATIONS ET REALISATIONS NOUVELLES
EN MATIERE DE BIEN-ETRE FAMILIAL ET SOCIAL
AU QUEBEC

Par:

EMILIE LAFRANCE,
Ministre.

Assemblée nationale
Bibliothèque

Document retiré
de la collection



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES BÉNÉVOLES

Assemblée nationale
Bibliothèque
Documentaire
de la collection



Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec 

F3A1

A16/L33

OFF



ORIENTATIONS ET REALISATIONS NOUVELLES
EN MATIERE DE BIEN-ÊTRE FAMILIAL ET SOCIAL
AU QUEBEC

Au moment même où l'histoire du bien-être social au Québec s'engage dans une voie dynamique et décisive pour son avenir, j'éprouve un très vif plaisir à me trouver parmi vous, entouré de mes principaux collaborateurs. Dans cette société qui est la nôtre et que nous appelons société de bien-être, les besoins les plus divers nous sont représentés dans le cadre de l'activité du Ministère. Nous nous sommes engagés fermement à identifier les politiques qui apportent des réponses aux besoins et aux aspirations de notre population et nous sommes résolus, en étroite collaboration avec les corps intermédiaires, à planifier le développement des services sociaux, conformément aux besoins au fur et à mesure que nous les aurons identifiés et à prévoir et préconiser des mesures rationnelles à leur sujet.

Les dernières années ont été des années d'évaluation et de mise au point des instruments administratifs essentiels au dégagement et à la reconnaissance de priorités d'opérations de bien-être qu'assument au Québec les secteurs public et privé. Je sais bien par ailleurs que le public en général ignore ce qui a été accompli et que, même les chefs de file qui oeuvrent dans le domaine du bien-être, dont beaucoup ont été invités à nos discussions, se demandent comment les événements s'orientent dans leur ensemble. C'est pour cette raison que j'ai cru bon de vous inviter aujourd'hui d'abord pour vous assurer qu'au Ministère de la Famille et du

Bien-Etre social, "ça bouge" comme, d'ailleurs, partout dans la province, dans toutes les institutions, à tous les niveaux.

POSITION DU PROBLEME

Face à la nécessité de développer nos richesses naturelles et nos industries, le Gouvernement s'est engagé dans des politiques agressives. Pour ma part, mes préoccupations majeures vont plutôt du côté du développement de l'ensemble de nos ressources humaines. Il va sans dire que les politiques du Ministère de la Famille et du Bien-Etre social s'harmonisent avec les politiques et les plans proposés par les Ministères de l'Education et de la Santé, qui portent eux aussi sur le capital humain. Une politique de ressources humaines réclame qu'à côté des politiques d'éducation et de santé, nous formulions une politique de bien-être social constructive. J'ai voulu qu'elle soit dominée par la préoccupation d'aider la famille à remplir son rôle toujours mouvant, son rôle en transformation, en renouvellement constant, (ce qui ne facilite pas les choses).

Depuis que le gouvernement auquel j'appartiens est au pouvoir, nous avons pratiqué non pas une politique de porte ouverte aux amis seulement, non pas une politique de porte entr'ouverte, mais une politique de porte largement ouverte. Nous avons voulu par là laisser le temps à tous les groupes de nous exposer les problèmes qui étaient les leurs. Nous avons permis à toutes les doléances de s'exprimer librement. Nous oeuvrons dans un champ difficile; c'est pourquoi nous avons entrepris de situer, de sérier, de hiérarchiser les doléances des uns et des autres par rapport à des perspectives de bien-être durables, dépolitisées.

De plus, la province n'avait pas réussi à attirer dans la fonction publique, dans mon Ministère comme dans les autres ministères, un noyau puissant et considérable d'experts en matière de bien-être social qui auraient pu nous guider dans la recherche de solutions plus expéditives aux problèmes sociaux du Québec.

Pendant toute une époque, l'Etat a distribué de l'argent sans suivre de politique rationnelle, laissant à chaque institution, à chaque agence sociale le soin de déterminer à sa guise les besoins de sa région et d'improviser des arrangements et des accommodements au jour le jour.

D'une certaine façon, on peut dire que c'était un temps heureux où la famille constituait en elle-même la principale institution d'assistance sociale. Il s'agissait alors d'une famille forte, d'une famille structurée, d'une famille indépendante, d'une famille à qui l'on pouvait, dans les moments difficiles de la vie, s'adresser et recevoir assistance.

Mais les temps sont changés. L'an dernier a marqué l'adoption par la Législature d'une loi qui oblige toute agence ou institution à fournir au Gouvernement des états financiers, qui, dans leur établissement et présentation, comportent une base commune. Il s'est trouvé de nombreux cas d'institutions qui ont fait un rapport financier pour la première fois dans leur histoire. Nous avons pu, par ailleurs, constater que la comptabilité de certaines institutions est tout à fait rudimentaire. Or, les états financiers sont un moyen de nous et de vous rendre compte de la façon dont les fonds publics sont dépensés et, aussi, de mesurer l'ampleur des besoins sociaux. Il est impossible d'arrêter la politique à suivre en bien-être social sur tous ses aspects s'il

n'existe pas de système adéquat de comptabilité. Des formules uniformes seront mises graduellement en pratique au cours de l'année. Dans la perspective de l'ancienne politique de laisser faire, de disculpation et de rôle gouvernemental sporadique et effacé, cette démarche pourra apparaître exigeante.

Dites-vous cependant, que le Gouvernement ne peut accorder une aide efficace, raisonnable et sans partisanerie, s'il ignore les besoins réels. Parmi les moyens de connaître vos besoins, les instruments comptables remplissent un rôle essentiel dans la détermination des objectifs à assigner aux différents programmes de bien-être. Nos programmes de bien-être deviennent des registres de décisions conjointes et solidaires qui définissent les rôles que le gouvernement entend jouer dans chacun de ces domaines et qu'il est raisonnable que nos partenaires dans chacune des localités jouent avec nous. Je voudrais revenir sur cette notion générale de rôles.

A l'opposé du laisser faire dont le rapport Boucher a dit qu'il était l'essence de la politique gouvernementale de bien-être social dans le passé, nous optons non pas pour un envahissement du gouvernement dans le secteur privé mais plutôt pour une plus grande clarté dans la dévolution des rôles respectifs de ces deux secteurs.

Antérieurement le gouvernement fournissait bien quelques fonds mais il ne définissait ni les priorités, ni les rôles gouvernementaux, et il ne participait guère à la définition des rôles de ses partenaires.

Il y a actuellement dans la province deux tendances contradictoires: l'une réclame la formulation d'une politique gouvernementale claire et précise - je suis

d'accord. L'autre exprime la crainte, parfois irraisonnée, que l'Etat n'abuse de son pouvoir en déterminant les rôles. Bien plus, en certains milieux, les habitudes mentales acquises sont telles que la moindre intervention gouvernementale provoque des sursauts.

Ainsi, il y a quelques mois, le Ministère convoquait les représentants des institutions vouées à la rééducation des jeunes délinquants. Les conditions d'admission dans les diverses institutions avaient été formulées de façon telle qu'un groupe important de jeunes délinquants ne trouvaient place nulle part. Le représentant d'une institution a fait la réflexion que ce n'était pas à la délinquance des jeunes à s'adapter aux institutions, mais aux institutions à s'adapter à la délinquance.

Les rôles des divers services sociaux et des diverses institutions de bien-être ont été longtemps définis par ceux qui les ont fondés à partir des perceptions qu'ils avaient eux-mêmes des besoins locaux.

Les conseils d'oeuvres, la fédération d'oeuvres de charité, les Caritas-Canada, là où ils ont assumé des responsabilités, ont tenté de coordonner ces rôles les uns avec les autres. A l'heure d'aujourd'hui, la question se pose de savoir si de l'addition des rôles particuliers, peut résulter un réseau cohérent de politiques et de services conformes à l'intérêt général de la population du Québec.

Nous ne prétendons pas définir les rôles particuliers ni même ceux de l'Etat d'une façon unilatérale. Nous prétendons cependant que nous avons une responsabilité essentielle de partenaires dans la définition des rôles qui

incombent à chaque oeuvre sociale et à chaque institution.

Les rôles que le Ministère a à définir pour lui-même et pour ses partenaires sont très largement le résultat d'une politique constante de dialogues qui s'est exprimée tour à tour par de fréquentes réunions avec tous les intéressés, par la mise en place de comités conjoints, et enfin, plus récemment, par la création du Conseil Supérieur de la Famille, chargé d'aviser le ministre sur toutes les questions qui mettent en jeu les intérêts spécifiques de la famille québécoise. Au plan de la structure interne du Ministère, le développement des rôles se poursuivra désormais à l'intérieur de quatre grandes Directions à la tête desquelles nous avons placé des gens compétents à qui je veux rendre hommage aujourd'hui: j'ai le plaisir de vous présenter monsieur J.-Rodolphe Forest, sous-ministre adjoint et directeur-général de l'Administration, monsieur R.-Edgar Guay, sous-ministre adjoint et directeur général de l'Assistance sociale à domicile, monsieur Gérard Nepveu, directeur général des Services aux Personnes âgées et autres Adultes, et le docteur Claude Mailhiot, directeur général du bien-être de l'Enfance et de la Protection de la Jeunesse. Et voici mon principal associé, mon collègue et ami, Roger Marier, sous-ministre. Je ferai appel à lui plus tard ce matin de façon particulière.

Ces quatre grandes Directions constituent une première réponse positive aux problèmes qui nous sont constamment posés par une société dans laquelle toutes les classes aspirent à des mesures de bien-être social toujours plus considérables.

POLITIQUE D'ASSISTANCE FINANCIERE

Les besoins de bien-être social qui doivent recevoir considération, soit de la part des gouvernements,

soit de la part des citoyens conscients dans toutes les localités, sont immenses. Le gouvernement, pour sa part, a limité sa responsabilité à la satisfaction des besoins essentiels de ceux qui sont incapables de se suffire par leurs propres moyens. L'accord sur l'assistance-chômage de 1959 a mis en évidence l'ordre de grandeur de ces besoins, puisque, de l'automne 1959 à l'hiver 1961, les dépenses en vertu de cet accord sont passées au niveau de un million cinq cent mille dollars à celui de près de sept millions par mois.

Cette montée rapide des dépenses, comme vous le savez, a pris le gouvernement par surprise et l'a amené à instituer le Comité d'Etude sur l'Assistance publique. Le rapport de ce comité nous a indiqué qu'il s'agissait d'un phénomène auquel il fallait s'attendre. Le comité a, de plus, reconnu et affirmé pour tout individu dans le besoin, le droit à l'assistance de la part de l'État, quelle que soit la cause immédiate ou éloignée de ce besoin. Cette position prise par le rapport Boucher, nous l'avons faite nôtre et elle constitue un schème de référence pour le comité chargé de l'élaboration de la loi unique d'assistance sociale dont le rapport Boucher nous a, en outre, recommandé l'application.

Les déboursés totaux en vertu de cet accord au cours des dernières années ont obéi à des tendances cycliques et saisonnières et ont atteint leur point culminant dans le premier mois de l'année. Ce point culminant s'établit au niveau de sept millions de dollars par mois. Ce ne sont pas là les seules dépenses effectuées en vertu des diverses lois sociales.

Il faut dire encore que les dépenses d'assistance-chômage ne sont pas les seules que reconnaissent les diverses lois sociales du Québec. Il y a aussi les lois

sociales par catégories, les mesures qui permettent de prendre soin des enfants abandonnés et d'aider les familles en état de crise, enfin les mesures qui nous permettent d'assurer des soins aux personnes âgées et aux adultes qui en ont besoin et qui ne peuvent pas se les procurer à même leurs propres ressources. Les dépenses elles aussi ont tendance à augmenter tout d'abord en raison de l'accroissement de la population. Elles reflètent cependant aussi l'état de crise sociale par laquelle passe notre société québécoise, l'augmentation du nombre de ménages brisés, les changements survenus au sein de la famille québécoise qui se trouve maintenant dans l'impossibilité de prendre soin de ses vieilles personnes comme elle le faisait autrefois. On a une idée de l'accroissement des dépenses d'une façon globale si l'on compare le budget total du Ministère en 1959 avec le budget total du Ministère en 1964. En 1959, le budget total du Ministère fut de \$90,000,000. Le budget total du Ministère en 1964 a été de \$225,000,000. Celui de 1971 sera de l'ordre de \$300,000,000. sur la base des responsabilités présentes.

Devant l'envergure de ces dépenses qui sont destinées à s'accroître inévitablement, il est essentiel que le gouvernement attribue les sommes limitées dont il dispose suivant des ordres de priorité rationnels.

Le rapport Boucher comme les études conduites par le Ministère et qu'il poursuit depuis la parution du rapport nous ont été d'un grand secours. De la multitude des besoins nouveaux qui nous sont représentés, nous sommes forcés de donner une priorité aux initiatives qui ont pour but la réhabilitation et, aussi, la prévention dans une certaine mesure.

REHABILITATION ET PREVENTION SOCIALE

A l'ensemble des mesures gouvernementales, des plans de développement des richesses naturelles et de celui de l'éducation qui constitueront autant de mesures préventives des misères sociales, nous voudrions ajouter à plus long terme la contribution prioritaire gouvernementale en faveur de la prévention sociale, car nous sommes d'avis que la prévention sociale existe et s'inscrit dans l'action des familles, de l'école, de nos paroisses et de toutes nos institutions sociales. Mais quelle est la signification d'une priorité de réhabilitation dans une politique de bien-être?

La réhabilitation prend son sens à partir des problèmes des personnes qui sont à réhabiliter.

Il me fait plaisir d'annoncer que le gouvernement vient d'instituer un comité interministériel sur la réhabilitation des handicapés, comité formé par des représentants du Ministère de la Santé, du Ministère de l'Éducation, de celui du Travail et de mon Ministère.

Ce comité a pour fonctions l'étude et l'analyse des problèmes de réhabilitation des handicapés, des responsabilités respectives des ministères en cause, de la coordination des plans de programmes et de ressources de ces divers ministères au service des handicapés.

Dans une autre approche qui elle aussi vise la réduction des risques matériels et sociaux, des expériences ont été menées dans le domaine du reclassement et de la réhabilitation d'un certain nombre de travailleurs. Notre participation au reclassement des mineurs de Thetford-Mines nous a conduits à formuler deux projets-pilotes, l'un pour Chicoutimi, l'autre pour Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et ce en étroite collaboration avec les agences sociales, les services de placement, les chefs d'entreprises locales et régionales, les représentants syndicaux et le Ministère de l'Education, tous intéressés à la poursuite du travail de reclassement et de la réhabilitation.

La poursuite de ces deux projets-pilotes sera rendue possible par la mise en vigueur du nouveau régime de subventions aux agences de Service social à la famille et à l'enfance spécifiquement pour fin de réhabilitation, programme auquel le gouvernement consacrera plus d'un million et demi au cours de l'année qui s'en vient.

La réhabilitation, c'est encore le résultat d'ajustement entre l'action des divers ministères gouvernementaux et celle des agents de la vie économique et les économies locales et régionales particulières.

Un autre de nos projets-pilotes, commencé au cours de l'été 1964, a porté sur l'assistance sociale versée aux travailleurs de l'industrie de la pêche hauturière des Iles-

de-la-Madelaine. A l'action concertée des ministères du gouvernement, des patrons d'usines et des chefs syndicaux, il semble qu'il faille attribuer le décroissement immédiat des volumes d'assistance non seulement aux pêcheurs eux-mêmes, mais à ceux qui travaillent dans les usines de préparation de poissons. Ainsi, une vitalité nouvelle s'est manifestée dans l'industrie de la pêche.

De telles expériences-pilotes s'avèrent nécessaires pour identifier le contenu, la direction et l'efficacité de nos efforts de réhabilitation. Elles permettront d'affirmer et de structurer les politiques gouvernementales et de déterminer de façon réaliste l'ordre de grandeur des dépenses à assigner graduellement à la réalisation de cette priorité. Elles illustrent aussi la nécessité de la participation de toutes les bonnes volontés à une oeuvre commune.

Outre les priorités identifiées par le gouvernement, notre société doit apporter des réponses à des problèmes sociaux nombreux et qui varient en nature, de localité en localité, de région en région. Si les disponibilités gouvernementales sont déjà engagées dans des programmes de maintien d'un seuil convenable de revenu vital pour tous et dans l'identification prioritaire des données de la réhabilitation, il s'ensuit que le secteur privé devrait prendre le relais des priorités complémentaires. Je fais donc appel aux dirigeants des fédérations d'oeuvres de charité, de clubs sociaux et à tous les citoyens conscients de leurs responsabilités pour qu'ils accordent considération à tous les besoins que l'Etat, dans la conjoncture présente, ne peut assumer et qu'ils fassent, pour ces fins, appel à la générosité du public dans leur propre localité. C'est de cette façon que s'établiront des relations de complémen-

tarité et que se formera une véritable association entre la générosité des citoyens et la reconnaissance gouvernementale de dépenses d'assistance sociale prioritaire.

LES EXCEPTIONNELS ET POLITIQUE DE BIEN-ETRE ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE.

Notre programme du développement du capital humain trouve encore son application à propos de l'avenir de nos enfants et de notre jeunesse. Le développement des lois de l'éducation nous apporte à tous un grand espoir. Les responsabilités traditionnelles de l'Etat ont placé à notre charge 34,000 enfants et ont amené le gouvernement à accorder son assistance à des centaines d'institutions de bien-être de l'enfance et de protection de la jeunesse. Au delà de 10,000 de ces enfants reçoivent, dans des institutions de bien-être, non seulement les soins, mais l'instruction et l'éducation. Ils appartiennent, pour la plupart, à toutes sortes de catégories auxquelles on réfère maintenant sous le nom de "Exceptionnelles".

Or, le Ministère de l'Education a des responsabilités qui s'étendent à tous les enfants, y compris les exceptionnels. Nos lois reconnaissent les droits de chaque enfant de recevoir une formation scolaire selon ses aptitudes particulières. Je suis convaincu que les orientations nouvelles de notre régime d'éducation vont permettre à l'avenir, aux enfants dits exceptionnels, de mieux s'adapter au système éducatif, d'atténuer et de prévenir dans bon nombre de cas les effets néfastes du déracinement du milieu familial et social. Par ailleurs, l'opération de la régionalisation scolaire est en bonne voie. Elle constitue une entreprise formidable qui, je ne l'ai pas caché, m'effraie par ses dimensions. Il est

prévu que les comités de planification régionale tiennent compte des exceptionnels et prévoient pour eux le développement de ressources adéquates. Pour notre part, nous avons recommandé aux directeurs d'orphelinats de participer à l'opération planification scolaire régionale. Il faut cependant que les solutions apportées soient le résultat de décisions coordonnées entre l'Éducation et le Ministère de la Famille et du Bien-Être social.

Conformément à la recommandation du rapport Parent, il me fait plaisir d'annoncer la création toute récente par le gouvernement, d'un deuxième comité interministériel, celui de l'enfance exceptionnelle. Ce comité a pour fonction d'étudier et d'analyser les problèmes de l'enfance exceptionnelle, les responsabilités respectives des trois ministères en cause ainsi que la tâche de coordonner les plans, les programmes et les ressources de ces mêmes ministères.

Il ne fait aucun doute que les ressources nécessaires à l'enfance exceptionnelle seront insérées aux plans, aussitôt que les comités de planification auront pu maîtriser le mécanisme de planification, dégager les implications majeures de l'explosion de la population enfantine.

Nos enfants exceptionnels ont une foule de besoins autres que les besoins purement éducatifs. Ils sont le produit de bouleversements sociaux qui affectent les individus et les familles; ils ont besoin de notre protection sociale et affective. Il y a là une tâche qui excédera toujours les cadres ordinaires d'un Ministère de l'Éducation. Pour cette raison, nous faisons appel à votre collaboration à une opération inventaire des ressources et des besoins dans tout le secteur de la protection de la jeunesse et du bien-être de l'en-

fance. Les données recueillies au cours de cette opération nous seront essentielles dans l'édification d'un plan cohérent, efficace et coordonné. Avec les outils en place et en étroite collaboration avec les corps intermédiaires, les associations d'institutions, les fédérations d'agences sociales, le Conseil supérieur de la famille et, aussi, grâce au comité interministériel de l'enfance exceptionnelle, nous prendrons collectivement les mesures qui s'imposent dans l'intérêt des enfants qui tombent sous notre responsabilité. Il faut prévoir une période de transition au cours de laquelle nos décisions devraient comporter des éléments de souplesse nous permettant de concilier les plans avec les réalités quotidiennes.

POLITIQUE DES PERSONNES AGEES.

Nos politiques axées sur les ressources humaines ne peuvent pas omettre la préoccupation du sort de ceux à qui cette société doit ce qu'elle est, nos personnes âgées ni non plus celle du groupe d'adultes dont l'état physique ou mental est tel que des soins spéciaux leur sont nécessaires.

Au régime des rentes et à celui des pensions s'ajoute le programme de soins et de services de mon ministère. Cette politique, à mon ministère, a déjà fait l'objet de trois publications. De façon très sommaire, la responsabilité gouvernementale dans le domaine des soins consiste à défrayer le coût pour les personnes âgées qui se trouvent en situation de besoins réels, sans être en mesure d'en assumer elles-mêmes les frais. Nous avons, en outre, mis sur pied un programme de développement de centres de soins à coûts modiques et sans but lucratif pour personnes âgées. Ce programme a été élaboré à l'occasion de projets-pilotes. La construction d'un premier

centre à Grande-Baie commencera incessamment. La mise en chantier de plusieurs autres suivra au cours de l'été. Ces centres pourront recevoir environ 50 personnes chacun.

Les personnes âgées, quand elles n'ont pas besoin d'être hospitalisées, requièrent un ensemble de services qui leur étaient autrefois prodigués par les familles et qui, maintenant, devraient être organisés grâce à l'initiative du voisinage, de la paroisse. Il y aurait avantage à ce que de tels services bénévoles se groupent et s'aggrègent autour de centres de soins.

Dans cette perspective, je considère que les hospices, qui rassemblent de fortes concentrations de personnes âgées sur une base régionale et qui ont rendu d'immenses services dans le passé, sont en désavantage... L'institution a eu tendance, souvent, à vivre dans un monde fermé.

Une autre sorte d'institutions de soins aux personnes âgées et dont nous avons hérité, consiste dans des entreprises constituées en vue du profit ou, autrement dit, de caractère commercial. Ces centres de soins commerciaux ne sont pas facilement intégrables dans une politique de développement de centres de soins à coûts modiques. Le commerce n'attire pas d'habitude les contributions bénévoles. Sans compter que la motivation du profit peut donner lieu à toutes sortes d'abus, surtout si les personnes en soins sont des personnes affaiblies ou de moyens très modestes. J'en suis donc venu à la conclusion que l'entreprise commerciale n'a pas sa place pour faire fonctionner des centres de soins à coûts modiques. Je n'ai pas l'intention de frustrer ceux qui ont fait, avant la publication de nos politiques, des investissements coûteux. Il y a là une

question de justice. Cependant, j'espère qu'il sera possible, dans les limites de la justice, que certains de ces centres s'adaptent à notre nouvelle formule.

Les options prises dans le domaine du soin des personnes âgées m'ont déjà attiré des critiques qui voudraient bien me convaincre de socialisme. Je veux affirmer ici, que je suis en faveur de l'entreprise privée fondée sur le désir légitime de faire des profits. Si dans nos grands centres, il se trouve assez de personnes à l'aise, qui veulent acheter d'entrepreneurs privés des services de toutes sortes et en payer le coût, je ne vois pas pourquoi je m'y opposerais. Mais je veux souligner que, dans ce cas, un permis du gouvernement est nécessaire.

Il ne sera cependant donné qu'après que nous nous serons assurés que les termes de la loi des établissements industriels et de l'hygiène ont été observés de même que les standards de soins aux personnes âgées. Avant que nous octroyons un permis, il faudra dans tous les cas que la demande économique d'un tel service ait été établie.

Pour le reste, je dis aux entrepreneurs que les pauvres et les malheureux ne peuvent faire l'objet d'un commerce et que les champs d'activité ne manquent pas où ils peuvent exercer leur initiative pour le développement du commerce et de l'industrie.

Le domaine des soins pour personnes âgées rejoint un autre domaine: celui du soin des convalescents et des malades chroniques.

Il nous était impossible de développer des plans au secteur des soins aux personnes âgées sans le faire en étroite collaboration avec le Ministère de la Santé.

Au cours des deux dernières années, un comité interministériel de fonctionnaires a fait l'étude des problèmes qui nous a permis de clarifier les divisions de responsabilités respectives des deux ministères. Ce travail nous a même amenés à créer conjointement avec le Ministère de la Santé, pour la région métropolitaine de Montréal, un centre d'orientation et de références aux institutions pertinentes tant de la compétence du Ministère de la Santé que de la compétence du Ministère de la Famille et du Bien-Être social. Ce centre deviendra un instrument de planification, en ce sens qu'il nous fera voir le besoin d'ajouter aux ressources existantes.

La collaboration interministérielle devra se poursuivre et, là encore, le gouvernement vient de prendre la décision de former un troisième comité interministériel, cette fois sur les problèmes des personnes âgées.

Le comité interministériel a pour tâche d'étudier et d'analyser les responsabilités respectives des trois ministères en cause, ainsi que de coordonner les plans, les programmes et les ressources de chacun des ministères; ce comité soumettra périodiquement des rapports et fera des recommandations.

Le travail accompli dans le secteur des soins aux personnes âgées a montré surtout la nécessité d'une loi particulière s'appliquant aux institutions de bien-être analogue à la loi des hôpitaux. Cette loi a été soumise au

comité de législation. Enfin, nous nous proposons de refondre et reprendre les règlements de la loi de l'assistance publique relativement aux soins des personnes âgées, comme première étape à une nouvelle loi qui remplacera la loi de l'assistance publique et définira plus spécifiquement la responsabilité gouvernementale dans le secteur des personnes âgées.

L'ETAT ET LE CITOYEN.

Je veux terminer par des commentaires sur un autre aspect des relations entre les individus, les personnes morales et l'Etat. Dès mon arrivée au ministère, j'ai été assailli, je le suis encore par de nombreuses plaintes à l'effet que tel individu, telle famille bénéficiait d'une allocation sociale ou d'une prestation d'assistance chômage alors qu'elle n'y avait certainement pas droit. J'ai fait faire enquête dans tous les cas. Je suis heureux de vous dire que, dans la très grande majorité des cas, les plaintes se sont avérées non fondées. Elles sont la manifestation de jalousies qui existent entre les individus et les familles, de rivalités politiques et d'une certaine intolérance qui accable plus facilement celui qui est dans le malheur que celui dont la vie est un succès. Nous avons cependant découvert un certain nombre de plaintes qui étaient fondées, et non seulement la prestation a cessé d'être versée, mais nous avons réclamé l'indu et entrepris de porter un certain nombre des cas devant les cours de justice. A cette occasion, nous avons pu toucher du doigt cette mentalité, qui est présente chez un certain nombre d'individus, qu'il est acceptable de tromper le gouvernement, surtout si on n'est pas pris. On estime que d'autres le font et qu'on serait bien malvenu de n'en pas profiter. Je veux dénoncer cette attitude, je veux réaffirmer ici qu'il n'y aura pas de tolérance. Il

est temps que certains individus apprennent que les mêmes règles de moralité qui président aux relations entre les individus s'appliquent aussi aux relations entre les individus et l'Etat.

J'ai encore été saisi de la mauvaise administration qui aurait été celle de certaines agences sociales et de certaines institutions de bien-être. L'expérience m'a appris que de telles affirmations étaient le résultat de jugements sommaires. Nous avons dû cependant, faire face à un cas où des sommes avaient été distribuées à l'encontre des règlements et de la loi. Nous avons porté l'affaire devant les tribunaux. Plus fréquemment, il arrive que les directives émises par l'administration gouvernementale ne sont pas suivies avec toute la conscience et toute la rigueur désirables. On me rapportait que, dans une de nos administrations, quelqu'un avait dit qu'un employé pouvait se comporter comme employé de la façon qu'il l'entendait pourvu qu'il n'enfreigne pas les règles morales ordinaires. J'affirme que les réglementations qui sont établies en vertu de l'autorité des lois pour les institutions et pour les services sociaux comportent une obligation morale. S'il advenait qu'une personne physique ou morale soit convaincue que la directive est fautive, la seule chose est de faire des représentations pour que la directive elle-même soit changée. Je suis d'avis que les nouvelles relations entre l'Etat, les individus, les personnes morales, les corps intermédiaires supposent une éthique dont nous n'avons pas hérité par tradition mais que nous devons découvrir à la lumière de l'expérience. Pour ma part, en tant que représentant de l'Etat, je vous assure qu'il s'agit d'un problème qui fait le sujet de mes réflexions.

CONCLUSION.

Nous avons inscrit la politique de bien-être social dans le cadre plus vaste d'une politique de développement des ressources humaines. Nous avons montré l'envergure de la responsabilité de l'Etat et nous avons fait part de la priorité des priorités que nous nous sommes fixée: la réhabilitation sociale des familles et des personnes en situation de dépendance sociale. Nous avons dégagé la nécessité d'un plan relatif à la protection de l'enfance et de la jeunesse qui soit authentiquement dans le champ du bien-être mais coordonné aux plans de développement des ressources scolaires et sanitaires. Notre politique des personnes âgées constitue un ensemble cohérent où la responsabilité gouvernementale est définie, mais dont la réalisation commande la coordination avec l'action d'autres ministères et une association étroite avec les oeuvres et institutions du secteur privé.

Nos politiques et nos plans sont tous axés sur la reconnaissance du rôle actif et central - irremplaçable - de la famille chez-nous, compte tenu des changements qu'elle subit aujourd'hui par suite des profonds bouleversements sociaux dont nous sommes témoins. Nous avons voulu à cette période de développement de nos politiques faire part au public de nos positions, fruit de nombreux mois de travail, qui s'éclairent les unes par rapport aux autres maintenant que nous les avons toutes expérimentées concrètement.

Nous aurions pu porter à la connaissance de notre population des réalisations fragmentaires. Ainsi, j'aurais pu exploiter à grand bruit l'annonce de centaines de subventions que nous faisons chaque année, dans les secteurs variés

du bien-être. Il me répugnait de me constituer de cette façon un capital politique. Désormais, la publication qui sera faite des décisions et des mesures de mon ministère tourné vers l'avenir, constituera autant de rapports-progrès qui prendront un sens par référence aux énoncés que j'ai formulés aujourd'hui.

Au total, je crois que ce premier bilan des activités d'un ministère qui a moins de cinq ans d'existence s'avère des plus positifs et qu'il assure la population du Québec que ses intérêts familiaux et sociaux seront de mieux en mieux servis durant les années à venir. Je tiens donc à remercier en mon nom et au nom de tous mes collègues ici présents, tous les groupes, toutes les personnes dont la sympathie et l'appui nous ont permis, nous permettent et nous permettront, j'en suis assuré, de mener à bien l'énorme tâche que nous nous assignons.

Ne pas diffuser avant le
11 mars 1965, 2 heures P.M.

BNQ



000 555 826

Bibliothèque de l'Assemblée nationale



QL B 144 549